

COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 100 000 HABITANTS, MÉTROPOLES OU EPCI



**RENNES
MÉTROPOLE**

Rennes Métropole

**Nos lieux communs – appel à
projets participatif en faveur de
la transition écologique**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☒ OUI ☐ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

THÈMES

ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

EAU

SOLIDARITÉ

ÉNERGIE

URBANISME

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Rennes Métropole et ses communes ont lancé "Nos lieux communs", un nouvel appel à projet en faveur de la transition écologique, faisant la part belle aux idées des habitantes et habitants. 16 lieux répartis sur le territoire métropolitain (bâtiments, espaces verts, espaces naturels), propriétés communales et métropolitaines, sont mis à disposition de collectifs d'habitants, d'associations ou de structures de l'économie sociale et solidaire, pour le déploiement de projets liés à 5 thématiques de la transition écologique, de compétence métropolitaine.

Après des ateliers auprès des habitants pour construire les cahiers des charges, des forums des projets avec les personnes intéressées pour déposer un projet ou s'impliquer dans un projet et une votation ouverte à tous les habitants de la Métropole, ce seront 15 projets qui seront bientôt réalisés par leurs porteurs.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Une Convention citoyenne a écrit la Charte métropolitaine de la participation citoyenne en 2022, et elle y a inscrit la mise en place d'un budget participatif thématique lié aux enjeux climatiques. Cela rejoignait le souhait des élus de la Métropole de Rennes mettre en place un dispositif pour donner du pouvoir d'agir aux habitants, dans le cadre de la "Fabrique citoyenne du climat". Après des discussions et un benchmark, les élus se sont finalement inspirés de la démarche "Les Lieux à Réinventer" réalisée par la Ville de Nantes, pour proposer un appel à projet innovant à l'échelle d'une métropole : donner les clés de 16 lieux à des collectifs d'habitants, associations ou structures de l'économie sociale et solidaire, pour mettre en place des projets collectifs en faveur de la transition écologique. Les projets doivent ainsi répondre aux thématiques de compétences métropolitaines : agriculture-alimentation, biodiversité, déchets-économie circulaire, eau et énergies renouvelables. Ce sont les porteurs de projets qui mettront en place in fine les projets.

La démarche a débuté début 2024 avec un recensement des lieux auprès des communes pour aboutir à 16 lieux répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les premières étapes auprès des habitants ont eu lieu de juin à septembre 2024, avec une première présentation des grandes étapes de l'appel à projets. Le règlement de l'appel à projets a été adopté par le Conseil métropolitain du 14 novembre 2024, posant le cadre du dispositif, son calendrier et les engagements futurs de chaque partie. L'appel à projets, entendu comme période de dépôt des projets à partir de cahiers des charges, a débuté le 18 novembre 2024. Toutes les étapes du dispositif étaient annoncées et mises en ligne sur le site de La fabrique citoyenne, plateforme de participation citoyenne de Rennes Ville et Métropole, depuis mai 2024.



LA DÉMARCHE

Des campagnes de communication ont été déployées au cours des étapes faisant appel aux habitants, avec un affichage large sur toutes les communes de la métropole, et la Une du magazine de Rennes Métropole en janvier 2025. Des actions d'aller-vers ont été menées sur les lieux de l'appel à projets à chaque étape "grand public"

Le budget de ce dispositif n'a pas été défini en amont, pour s'adapter au mieux aux projets déposés. Le financement des projets est lié aux politiques publiques auxquelles ils répondent. Le choix de ne pas indiquer d'enveloppe ou de montant plafond était de ne pas limiter les projets, tout en appelant à la sobriété et en ne créant pas d'effet d'"appel d'air".

Les estimations des projets ne sont pas encore arrêtées avec les porteurs de projets. A ce jour, le budget des projets n'est pas finalisé. La Métropole accompagnera les 15 projets lauréats financièrement et dans la recherche d'autres sources de financement, pour un montant total des projets à hauteur de 1.5 millions d'euros.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

L'animation et le pilotage du dispositif ont été portés en interne par le Service participation citoyenne.

L'appel à projets s'est réalisé en 6 étapes :

- **Recensement des lieux entre février et avril 2024 auprès des 43 communes.** 16 lieux ont été retenus parmi les 46 propositions, afin de respecter une répartition sur l'ensemble du territoire et une diversité de typologie de lieux. L'objectif étant que les habitants puissent avoir un lieu à proximité de leur commune.
- **Ateliers participatifs ouverts à tous les habitants** de la métropole sur chacun des 16 lieux mis à disposition, organisés entre le 25 juin et le 14 septembre. Une visite du lieu et des témoignages d'anciens usagers, d'experts environnementaux ou d'associations locales débutaient l'atelier, afin que tous les participants découvrent l'espace. Une fiche d'identité était réalisée par lieu avec ses principales caractéristiques et ses contraintes. Les participants étaient ensuite invités à répondre collectivement à un questionnaire, pour se projeter dans le lieu à l'avenir. Ce questionnaire tournait autour de questions larges : qui rencontrer, quand y aller, quels aménagements à prévoir, et des "idées folles" pour le futur. La restitution des groupes était "croquée" par des facilitatrices graphiques, permettant de faire une restitution de toutes les idées des groupes, en direct. Les participants pouvaient réagir sur les fresques si des oublis étaient constatés. Ces fresques ont été intégrées directement dans les cahiers des charges de chaque lieu, pour inspirer les futurs porteurs de projets, qui devaient inscrire leurs projets dans l'esprit de la fresque.



LA DÉMARCHE

- **Écriture des cahiers des charges** : en lien avec les services et les communes, en intégrant la fresque des habitants et les éventuelles concertations complémentaires organisées par les communes (2 communes avaient réalisé des questionnaires et réunions pendant l'été, les résultats ont été intégrés dans les cahiers des charges)
- **Dépôt des projets du 18 novembre 2024 au 23 février 2025**. Les collectifs d'habitants, associations et structures de l'ESS étaient invités à déposer leur projet sur le site de La fabrique citoyenne. Des "forums des projets" ont été organisés dans chaque commune ou quartier de Rennes proposant un site. Leur objectif était d'aider des porteurs à déposer leur projet et de créer des synergies entre citoyens souhaitant s'engager dans un projet collectif. Certains de ces forums ont permis de créer une dynamique collective qui a entraîné le dépôt d'un projet.
- **Instruction des projets du 24 février au 5 mai 2025** : par les communes et les services de la Métropole. Des réunions ont été organisées lors de cette instruction pour permettre des rapprochements entre projets, afin d'éviter la mise en concurrence et de renforcer les collectifs. 32 projets avaient été déposés et 23 projets ont finalement été instruits après 8 fusions et 1 retrait. L'instruction a été validée par un Comité de suivi composé d'élus du groupe de pilotage du dispositif, d'élus des communes concernées par un lieu, d'habitants membres de l'Assemblée citoyenne et de services de la métropole.
- **La votation citoyenne organisée du 19 mai au 8 juin 2025**, en ligne sur le site de La fabrique citoyenne et ouverte à tous les habitants sans condition d'âge et de nationalité. Les habitants étaient invités à soutenir de 3 à 5 des 18 projets soumis au vote (qui répondaient aux cahiers des charges). 13 projets étaient lauréats d'office mais le soutien était important pour leur légitimité à venir. 5 projets étaient déposés sur les 2 lieux rennais, le vote a donc été décisif pour le choix des projets lauréats.

Le suivi de la mise en œuvre des projets vont être coordonnés par le Service participation citoyenne.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Nos lieux communs est un appel à projet à destination de tous les habitants du territoire métropolitain. La Métropole a eu à cœur de laisser une grande place aux habitants tout au long du dispositif, afin de créer des dynamiques locales et de les impliquer dans les futurs projets.



Plusieurs actions d'aller-vers et de co-construction ont été organisées à différentes étapes du processus :

- **Les ateliers organisés sur les lieux en 2024 ont mobilisé plus de 300 personnes.** Beaucoup de riverains proches des lieux se sont déplacés pour comprendre la démarche et exprimer leurs souhaits pour le futur. Ce n'était pas toujours les personnes engagées habituellement dans les démarches de concertation et si elles venaient parfois avec des craintes, elles se sont impliquées pleinement dans les ateliers. Mais ce sont aussi des personnes de communes différentes qui sont allées visiter les lieux des communes du territoire métropolitain, répondant à l'objectif de "faire Métropole".
- **Les forums des projets** ont drainé environ 170 personnes. Ils étaient davantage destinés aux personnes ayant envie de déposer un projet ou de s'impliquer dans les projets. Ils ont été ainsi l'occasion de faire du lien entre habitants et acteurs, voire de créer des collectifs d'habitants ne se connaissant pas mais ayant envie de profiter de cet appel à projet pour s'impliquer dans la vie locale. Plusieurs projets ont été impulsés grâce à ces réunions. Par ailleurs, des acteurs du territoire, notamment dans le domaine de l'ESS ont fortement relayé l'information sur le dépôt des projets, ce qui a permis de toucher davantage d'acteurs locaux.
- **L'instruction des projets** a été l'occasion d'aider certains porteurs à affiner leurs projets. Notamment sur 2 lieux, où les projets semblaient peu matures, des ateliers ont été organisés pour permettre de structurer davantage les projets. Cette période a aussi été l'occasion de rapprochements entre projets, impulsés par les communes ou la Métropole, pour permettre au maximum que les projets puissent être mis en place sans mise en concurrence sur un même lieu, lorsque cela était possible.
- **La votation** était ouverte à tous les métropolitains, sans condition d'âge, ni de nationalité. Cependant, son organisation uniquement en ligne pouvait empêcher des personnes éloignées du numérique de voter. Des stands ont donc été organisés sur 16 marchés pour communiquer plus largement autour de la votation mais également d'aider des personnes à voter. Un outil de médiation ludique a été créé pour inciter les personnes à s'arrêter sur le stand, et des tablettes étaient à disposition pour voter. Pour des personnes n'ayant pas de téléphone portable (seule condition pour voter), des bulletins papier étaient à disposition. 19 personnes ont voté en format papier. Et en tout 2282 personnes ont participé au vote.

Cette démarche s'est construite avec les communes de la Métropole et les 2 directions de quartiers de Rennes, à chaque étape du processus :

LA DÉMARCHE

- le recensement,
- l'organisation matérielle de l'atelier de l'été 2024 (sur le lieu mis à disposition), du forum des projets (accueil dans la mairie) et du stand sur le marché,
- la mise en relation d'habitants pour la création de collectifs porteurs de projets.
- la participation à l'écriture du cahier des charges et à l'instruction des projets

Les services métropolitains ont également été très impliqués dans cette démarche transversale. Un comité technique avec des directions de tous les pôles de la Métropole s'est réuni et a travaillé sur l'écriture du cahier des charges et l'instruction des projets.

RETOURS

*** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?**

L'annonce des projets lauréats s'est déroulée le 18 juin dernier, l'évaluation du dispositif n'a donc pas été engagée. La mise en œuvre des projets ne se fera qu'à partir de septembre prochain.

Dans l'optique de documenter la démarche et à terme de l'évaluer, il a été demandé aux facilitatrices graphiques de réaliser une fresque bilan des ateliers de l'été 2024. Elles ont été de nouveau sollicitées pour "croquer" la cérémonie d'annonce des lauréats, marquant une étape finale de l'appel à projets, avant la mise en œuvre effective des projets.

Un bilan évaluatif interne du dispositif sera réalisé au cours du dernier trimestre 2025, en lien avec les élus ayant piloté la démarche (les 2 élus métropolitains référents et le comité de pilotage composé d'élus communaux délégués à la participation citoyenne et à la transition écologique), et avec les services métropolitains composant le comité technique. Il sera également proposé à l'Assemblée citoyenne, instance citoyenne permanente travaillant sur les questions de participation citoyenne, de donner son avis sur le dispositif. Enfin, les porteurs de projets seront également interrogés sur le déroulé de l'appel à projets.

Par ailleurs, il est prévu que les habitants puissent suivre la mise en œuvre des projets sur le site de La fabrique citoyenne. Les principales étapes des 15 projets lauréats (1 seul lieu n'a pas reçu de projet recevable) seront documentées sur le site. Il sera important de mettre en lumière les éventuelles modifications des projets initiaux et leurs raisons. Les projets étant également fortement tournés vers la participation des habitants, les porteurs de projets auront à cœur de continuer l'implication des habitants volontaires dans les projets.

COMMENTAIRES LIBRES

Cette démarche a déjà créé de belles dynamiques collectives dans les communes, mais également entre les porteurs de projets. L'ambition de la métropole est de pouvoir mettre en réseau les différents porteurs et de faire de ces lieux des vitrines de mobilisations collectives au service de la transition écologique.

Le Plan Climat Air Énergie territorial intègre l'accompagnement du déploiement des 15 sites "Nos lieux communs" dans son plan d'action atténuation pour qu'ils puissent être des projets reproductibles.

L'évaluation permettra de se poser la question d'une deuxième édition à venir et dans quelles conditions.